

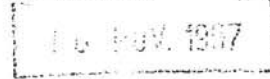
# société minière d'anglade

s. a. au capital de 3 104 395 f - r. c. versailles B 702 050 907 - siret 702 050 907 00048 - code ape 1204

siège social : 48, avenue des Frères Lumière B. P. 32 - 78192 TRAPPES CEDEX 1995

T : (1) 30 50 36 81 - Télécopie : (1) 30 62 39 87 - Télex : 698246 MMATG

COPIE



Monsieur le Sous-Préfet  
de Saint-Girons  
Avenue René Plaisant BP109  
09200 SAINT-GIRONS

Trappes, le 14 novembre 1997

**Objet:** Arrêt définitif de travaux miniers et renonciation à la concession du Pic de la FOURQUE . Réunion du 4 décembre 1997

Monsieur le Sous-Préfet,

les différentes études demandées par la lettre du 7 octobre 1997 de Monsieur le Préfet de l'Ariège ont été définies, commandées et engagées sous le contrôle de la SMA. L'essentiel de leurs résultats, à l'exception de quelques chiffrages, sera disponible pour la réunion prévue le 4 décembre à la Mairie de Couflens.

Sur ces entrefaites, des éléments nouveaux sont apparus ; en effet, lors de visites sur place, la semaine dernière, des problèmes ont été constatés à propos du terril dit du "Plat des Pommiers", problèmes qui sont dûs sans doute, au moins en partie, aux conditions climatiques de l'été dernier.

Dans ces conditions, nous avons pensé nécessaire d'engager une étude géotechnique afin de vérifier l'état de ce terril. Nous sommes en train de préciser les caractéristiques de cette étude et nous entreprendrons sa réalisation aussitôt après, mais il est matériellement impossible que les résultats de la dite étude soient disponibles à temps pour la réunion du 4 décembre.

Dès lors, et souhaitant que tous les éléments nécessaires soient réunis pour la réunion de Couflens, nous sommes amenés, Monsieur le Sous-Préfet, à vous proposer de reporter de quelques semaines la réunion prévue. Si vous acceptez cette proposition, je reprendrai contact avec vous, dès que je connaîtrai le calendrier de la nouvelle étude, de façon à vous proposer une date précise de réunion.

Je suis désolé de ce contre-temps, indépendant de notre volonté, et je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

↳ Pierre Tamasa  
Division EI  
28/11

Le Président

J. LESPINE